

POLITIQUE. ÇA BOUGE À DROITE

Chantal Maignan à la conquête de l'UMP

Dans son objectif d'accéder au poste de **secrétaire départemental**, Chantal Maignan estime avoir franchi une marche. Elle vient d'être nommée par la **direction parisienne** de l'UMP **chargée de mission** pour organiser les **prochaines élections** au sein de la **fédération de Martinique**.

A lors que la fédération UMP de Martinique avait déjà un chargé de mission, en la personne de Sainte-Rose Cakin, Chantal Maignan obtient le même titre, mais avec la mission d'organiser les prochaines élections fédérales. Un choix bien encadré qui pose néanmoins quelques problèmes au sein des instances fédérales, puisque son président, Yan Monplaisir, affirme ne pas en avoir été informé. « Si, effectivement, Chantal Maignan a été nommée par Paris, cette façon de procéder serait la preuve d'un dysfonctionnement au sein d'une formation qui entend fonctionner en toute transparence. Cela implique nécessairement, qu'elle (Chantal Maignan N.D.L.R.) renonce aux ambitions qu'elle avait affichées jusqu'ici. On ne peut pas être juge et partie », avance le président de l'UMP Martinique.

Ces propos ne perturbent pas la nouvelle missionnée de la fédération. « C'est une responsabilité d'importance et Paris n'ignore rien de mes prises de position quant à l'avenir de la droite martiniquaise et ce qu'elle doit véhiculer. Je ne vais pas renoncer à mes convictions et changer mon discours parce que j'ai reçu mission de la direction nationale de l'UMP. Ces élections ouvrent la voie à un élan nouveau dans notre famille politique. Un challenge important. J'entends remplir pleinement ma mission et, par la suite, viser le secrétariat départemental ».

Un nouveau rapport de forces ?

Le chargé de mission en place, Sainte-Rose Cakin, qui garde son titre, affiche sa sérénité par rapport à cette nomination. « Elle n'empêtera pas sur mon poste puisque sa mission est encadrée. C'est

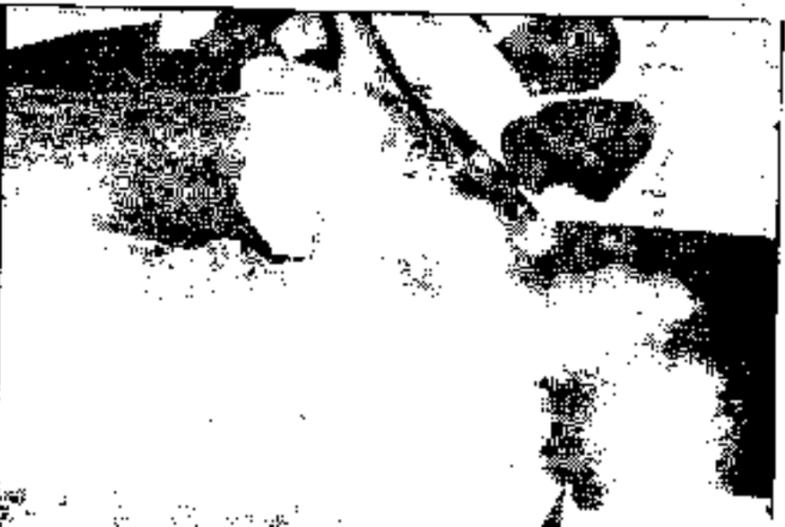
parce que je ne pouvais pas m'occuper de ces élections, pour des raisons de finition de travaux universitaires et d'un calendrier assez chargé, que sa mission a pu être ainsi actée par la direction nationale. Sur le plan des statuts, elle ne pourra pas être élue au conseil départemental et ainsi viser la présidence de la fédération. Et si elle vise le poste de secrétaire départemental, c'est son droit légitime d'y prétendre, il lui faudra obtenir l'agrément du conseil départemental qui sera élu. Ce qui attesterait une certaine unité de l'UMP et une belle adéquation entre les instances locales et le national ».

En clair, il y aura du sport dans les prochaines semaines dans les couloirs de la fédération. Entre les partisans de Yan Monplaisir, ceux de la conseillère municipale du Robert et les renovateurs, l'équilibre des forces déterminera le leadership,

non seulement de la fédération, mais celui de la droite en général. Perspective qui semble convenir à André Lesueur, président des FMP. « Je suis heureux pour elle. Elle pourra mener à bien cette mission. Ces élections internes ne doivent pas provoquer plus de traumatismes qu'il en existe aujourd'hui. Nous avons un challenge avec les prochaines élections régionales et c'est avec un esprit unitaire que nous devrons nous y lancer. Sans cela, nous sommes voués à un nouvel échec ».

Le premier chantier de la nouvelle chargée de mission sera justement de définir avec ses camarades le calendrier des prochaines élections internes. Et selon le résultat obtenu, chacun pourra alors mesurer si Chantal Maignan a mis les pieds dans une fourmière ou sur un templein.

Gabriel Gallion. ■



Chantal Maignan, lors des municipales de juin 2007.

Photo archives F. A.

SAINTE-ANNE. Une fermeture d'un mois et deux millions d'euros injectés dans l'établissement

« Nouveau lifting pour le Club Méditerranée »

Au restaurant « Les pieds dans l'eau », les ouvriers s'activent. Il faudra très rapidement démolir les poteaux fissurés de partout après le séisme du 29 novembre 2007 et refaire la toiture de cet espace condamné depuis plusieurs mois. Plus loin, dans les chambres, les femmes de ménage déplacent lits et commodes. C'est le grand nettoyage ! Encore quelques mètres et au restaurant « La Belle Créole », c'est le grand chambardement. Architecte et ouvriers spécialisés se concertent pour en faire un espace très tendance ouvert sur la mer... Reminé depuis le 1er septembre, le Club Méditerranée Les Bouccarniers dispose d'un mois

pour accomplir quelques travaux de gros œuvre indispensables au bon fonctionnement de l'établissement.

Après sa modernisation complète qui avait nécessité près de deux ans de travaux et la reprise de sa gestion par le groupe Monplaisir, la structure complètement rénovée avait ouvert ses portes en décembre 2005. Aujourd'hui, près de 2 millions d'euros seront de nouveau injectés dans l'établissement. « Le mois de septembre a été choisi car c'est une période creuse au niveau de l'activité touristique et qu'il était impossible de faire certains travaux de démolition avec une clientèle sur place », explique Yan

Monplaisir, P.D.G. de la Société martiniquaise des Villages vacances (SMVV). Et il ajoute : « Quand on est dans l'hôtellerie, il faut investir, avoir une capacité d'innover, répondre à l'attente de la clientèle ».

La Belle Créole deviendra... The Pure

En accord avec le personnel, les trois-quarts des employés ont pris leurs congés payés et les autres sont plus place pour assurer toutes les tâches de maintenance et de nettoyage. Même si tout ne sera pas achevé pour la réouverture du 1er octobre, les travaux qui occasionnent des nuisances seront terminés.

Outre, la réfection de la toiture de l'espace de restauration « Les pieds dans l'eau », c'est surtout du côté du restaurant « La Belle Créole » que de grandes innovations seront apportées. Depuis le sol jusqu'à la décoration, tout sera revu. D'ailleurs, même le nom du restaurant change. On sort du doudouisme... Et « La Belle Créole » va devenir... « The Pure ».

L'idée est d'en faire un lieu très branché, un restaurant gastronomique, très fusionnel, ouvert à la clientèle extérieure, haut de gamme, où l'on pourra déjeuner aussi bien à l'intérieur que sur la plage. « The Pure » pourra servir 270 couverts contre les 140 de « La Belle Créole ».

Avec ses 566 lits et un taux de remplissage qui tourne autour de 60 %, le Club Méd veut rester dans la course, gagner de nouvelles parts de marché, séduire une clientèle haut de gamme qui, accepte de payer cher, mais en contrepartie exige un service de qualité. ■ Gh. Burac.



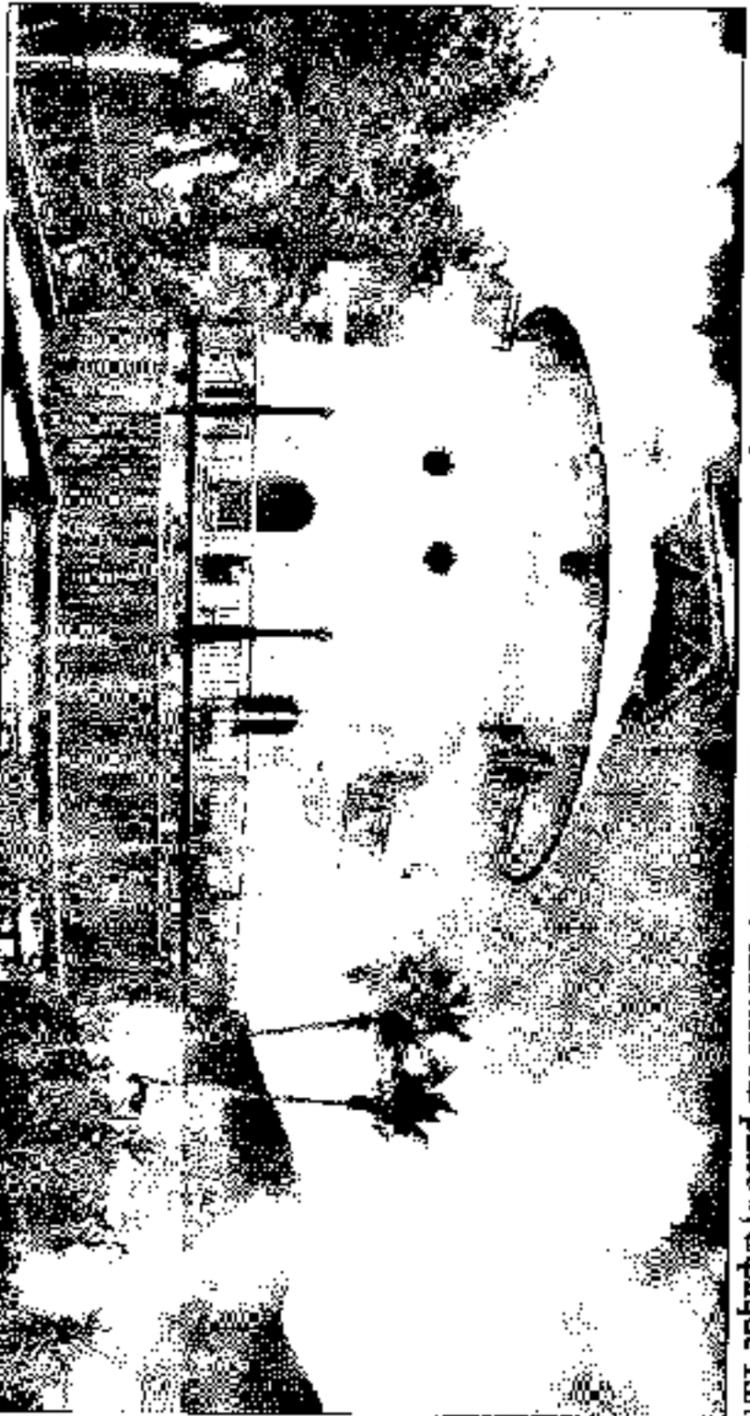
Yan Monplaisir veut faire du restaurant « La Belle Créole » un lieu très branché, haut de gamme.

Photos : F. Giccas / France-Antilles

► Il nous faut arrêter de surfer sur la facilité

Yan Monplaisir estime que tout ce qu'il fait aujourd'hui est à l'opposé de ce qui a été fait dans le passé : « En Martinique, le tourisme est dans une spirale de l'échec. Les promoteurs refusent d'investir. Résultat : les hôtels sont inadaptés à la clientèle. Il n'y a aucune innovation. Doit-on continuer ainsi ? Il faut investir. C'est la seule manière de rester compétitif.

Nous devons, responsables professionnels et salariés, faire pour changer notre image. Il faut arrêter de surfer la facilité, être en permanence vigilant et dynamique. Parce que la Martinique de manière positive, voici notre stratégie pour enfin parvenir, comme nos voisins de la Caraïbe, à des taux de croissance du tourisme à deux chiffres ».



Réparer les dégâts occasionnés par le séisme du 29 novembre 2007 et refaire la toiture.



DOCTEUR ALIKER : Des mises au points essentielles...

Nous nous permettons de reproduire les propos de Pierre ALIKER, vice-président honoraire et fondateur du P.P.M., propos très importants pour comprendre la réalité politique, la scission au P.P.M., et l'avenir du pays, parus dans ANTILLA du 7 août 2008. Propos d'autant plus importants qu'ils ne viennent pas d'une source P.P.M., susceptible d'être suspectée, mais d'un journal qui n'a pas l'habitude de nous faire des cadeaux...

Le P.P.M. avec Serge LETCHIMY : un bon choix...

Le jeune qui s'inscrit au P.P.M. « ressent peut-être, moins physiquement la nécessité du changement, mais il a pris conscience qu'il faut changer, et aller dans la bonne direction qui lui a été fixée par le P.P.M.. Je constate avec satisfaction, que Serge Letchimy que nous avons choisi, continue dans la bonne direction, car c'est nous qui avons choisi notre successeur. Il ne nous a pas été imposé comme un adversaire qui triomphe, il a été choisi par nous. C'est-à-dire l'ensemble du P.P.M. . La plupart des projets que nous avons et que nous n'avons

pu réaliser, faute de moyens, il s'est attaché à les réaliser. »

QUE PENSE LE DR ALIKER DE LA SCISSION ?

« J'ai trouvé cela absolument regrettable. Claude LISE a commis une erreur fondamentale .Il pouvait , au sein du P.P.M., créer une tendance. Mais qu'il ait démissionné, qu'il constitue un groupement à part, avec d'ailleurs comme associés des gens extrêmement suspects, c'est-à-dire tous ces maires qui ont rejoint son mouvement. Je ne me fais plus aucune illusion sur lui. Surtout qu'il a trouvé un allié dans le MIM, c'est invraisemblable.

UN DANGER ACTUEL : LA DICTATURE

Le bout de chemin Lise-Marie-jeanne, le danger ?
« c'est que l'on aboutisse à une Dictature de droite. Une dictature où l'on déciderait de tout sans tenir compte de l'opinion des gens »...de droite, parce qu' « une dictature ne peut être que de droite, elle est au service des intérêts bien précis de ceux qui profitent des changements, c'est l'exploitation de l'homme par l'homme. »

LE RASSEMBLEMENT REGION - DEPARTEMENT = VIGILANCE ET MEFIANCE..

« ...C'est un risque ! il faut combattre ce rassemblement au grand jour en les dénonçant comme il convient. Les décisions qu'ils prennent sont déterminées par les intérêts qu'ils tirent de ces changements qu'ils demandent. Je me méfie de cette conjonction apparemment opposée mais où l'on s'entend pour obtenir des résultats.

LE PLUS SUSPECT ?...

« Au fond Marie-Jeanne a relativement peu changé dans son discours, tandis que Claude LISE a changé carrément son fusil d'épaule. Je me méfie donc davantage de Claude LISE.

Pour Serge LETCHIMY et la gestion municipale, « Jusqu'à présent, la direction est bonne...Les martiniquais sont engagés dans la bonne voie mais n'ont pas terminé la prise de conscience de ce qu'ils sont réellement.

Nous sommes donc encore victimes de l'Aliénation, il faut savoir d'où nous venons, qui nous sommes et où nous allons ».

▲ Vayan

Ralph Monplaisir, le maire de Case Pilote, grâce à son réseau, a permis au Club Sportif de la Commune de bénéficier de l'apport de nombreux sponsors et d'une magnifique enveloppe qui s'élèverait à 90 000 euros. Mais pas seulement.



La municipalité a mis à la disposition des supporters du CSCP deux bus pour assister aux matches à l'extérieur. Sans compter que de nombreux joueurs de talent ont réintégré le Club. Pour l'heure, c'est une affaire qui marche. Le CSCP a bien entamé la saison en se qualifiant pour les demi-finales du Trophée de la Ligue. Augustin Bonbois, l'ancien maire, ne cache pas non plus que c'est le réseau du nouveau maire qui lui a fait perdre les élections. ■

Polémique

Des services de l'Etat froissés ?

Lorsque la mairie de Fort-de-France a sollicité la préfecture pour obtenir un moyen de transport afin d'acheminer les dons en faveur d'Haïti vers Port-au-Prince, la rue Victor Sévère s'est engagée à communiquer une réponse au plus vite. En vain. Près de quatre jours après cette demande, les services de la préfecture ne s'étaient toujours pas manifestés. A tel point que la mairie a dû frapper à la porte de la compagnie aérienne Air Caraïbes. D'aucuns laissent entendre qu'à la rue Victor Sévère, on n'aurait pas admis cette spontanéité de la ville-capitale. Les services de l'Etat préfèrent en rire. Une chose est certaine, on ne saura pas du tout pourquoi la préfecture n'a pas répondu à la mairie. Rappelons quand même que deux avions militaires ont finalement décollé de Martinique vendredi. Le premier avec des sapeurs pompiers affectés à la ville de Cabaret. Le second appareil contenant des vivres pour Haïti. Enfin on ne passera pas sous silence l'élan de générosité de la population pour venir en aide aux sinistrés d'Haïti. ■



Les dernières initiatives de la mairie de Fort-de-France ne seraient pas du goût de la préfecture.

F.M.

Fred Viélet va retrouver Pierre Samot

L'ancien directeur général des services de la Mairie du Lamentin avait posé ses cartons à la Communauté Espace sud il y a environ deux ans. Mais voilà, il va à nouveau devoir quitter les lieux pour se retrouver dans l'agglomération loyale. Fred Viélet dirigera, avec Pierre Samot, la Communauté d'agglomération des communes du centre. C'est à croire que les deux hommes deviennent inséparables. La grande question qui se pose dans cette affaire : comment le patron de la CACEM va-t-il gérer la cohabitation entre son directeur et l'adjoint de celui-ci ? On se souvient des couacs de la mairie du Lamentin. Ce qui avait contraint cet adjoint à s'en aller. ■

F.M.

On va douciner à Top résa ?

Les professionnels du tourisme des Antilles françaises veulent profiter du prochain salon Top Resa pour redynamiser l'activité. Les statistiques diffusées par Aéroport de Paris indiquent, en effet, une baisse de 7% du nombre de voyageurs, par rapport à l'année dernière, sur les liaisons à destination de la Guadeloupe et de la Martinique. Le Syndicat National des Agents de Voyages (SNAV) doit présenter à l'occasion de Top Resa, des brochures "Maison de la France" consacrées aux Antilles françaises. De leurs côtés, les compagnies aériennes lancent des opérations spéciales (nouvelle liaisons, offre promotionnelle, lancement de site Internet). Le salon avait ouvert ses portes en début de semaine à Porte de Versailles à Paris. Chaque année les élus du CMT y vont en masse. On voit les résultats. ■ F.M.

On s'organise pour l'insertion des jeunes

38% des jeunes actifs martiniquais sont à la recherche d'un emploi. 4 000 jeunes âgés de 16 à 26 ans peuvent s'appuyer sur la mission locale de la Cabesterre pour faciliter leur insertion professionnelle. Invitée du journal du soir, la directrice de l'Association régionale pour l'amélioration des conditions de travail (ARACT) Martinique, Danièle Laport, est revenue sur les objectifs assignés à cette structure lors de sa création et a plaidé pour un changement des pratiques en matière d'insertion. ■ F.M.

Elections régionales 2010



Yann Monplaisir voudrait être aux commandes.

A droite on s'agite

Les jeunes militants commencent à être agacés de voir que les perdants s'affichent toujours à l'écran. C'était encore le cas lors du passage de Xavier Bertrand en Martinique. Se sont-ils plaints auprès du secrétaire général adjoint de l'UMP ? Ils restent discrets. En tout cas, ces jeunes militants de l'UMP entendent bien peser dans la balance pour la désignation de la tête de liste pour les élections régionales de 2010. Il se dit que se déroule déjà une petite guéguerre interne pour piloter cette liste. Chantale Meignan, qui avait labouré le terrain au Robert aux dernières municipales, s'est déjà positionnée quand, dans le même temps, Yann Monplaisir revendique la tête de liste. Ça va être chaud. ■ F.M.

Justin Pamphile égoïste ?

Le maire du Lorrain, en prenant la succession de Michel Thalmensy comme premier magistrat de la ville, hérite de la présidence du Conseil d'administration de l'hôpital. Mais il se trouve que Michel Thalmensy partageait cette présidence avec André Charpentier. Depuis sa prise de fonction, Justin Pamphile a occulté André Charpentier. Et ce dernier le vit très mal. On ne sait toujours pas s'il y aura une demande d'explications. Mais récemment lors de la fête des personnes âgées, André Charpentier, qui a été une fois encore oublié, n'a pas caché sa colère. Très timidement. Avant sans doute une grande explosion. On le saura dans les prochains jours. ■ F.M.



Justin Pamphile connaît-il des trous de mémoire volontaires ?

▼ Flègèdè

Les enquêteurs de la Brigade du Marin seraient-ils vraiment à côté de la plaque ? Ils étaient plus d'une centaine sur le terrain pendant deux semaines et ils n'ont pas réussi trouver des indices sérieux sur la disparition de Marion. Il a fallu que le week-end dernier une cinquantaine de ses amis et quelques bénévoles de la commune se décident à organiser une battue. Et ils ont découvert une cache d'armes, le tee-shirt de la jeune femme et d'autres éléments qui auraient pu permettre de faire avancer l'enquête depuis belle lurette. Au Diamant, la population, qui connaît parfaitement le terrain, se demande également pourquoi elle n'est pas été associée aux différentes recherches. ■



La CDMT ANPE maintient la pression



Le CDMT n'entend pas baisser les bras.

Le syndicat piloté par le bouillant Albéric Marcellin vient d'égrotagner le RMI, considéré selon ses dires comme l'échec de l'insertion. Il milite aujourd'hui en faveur de la mise en place d'un véritable débat autour de l'insertion professionnelle. 6 489 actions ont été menées l'an dernier avec le RMI, rappelle Albéric Marcellin qui ne voit pas d'un bon œil la mise en place du RSA (le revenu de solidarité active) prévu dans trois ans. "LE RSA ne fera que sacraliser la précarité, surtout pour les jeunes". Autant dire que le syndicat ANPE n'entend pas du tout baisser les bras dans cette affaire. Bien au contraire. Il envisage même de participer aux négociations nationales avant la mise en place de ce dispositif avec ses camarades de la FSU ANPE. ■ F.M.

Ouvert 7 jours/7 et 24h/24 à partir de janvier 2008



CAR HOTEL Guadeloupe
Aéroport Pôle Caraïbes
Tél. : 0590 99 67 47
Fax : 0590 26 95 56

e-mail : carhotel-guadeloupe@orange.fr

CAR HOTEL Martinique
Aéroport Aimé Césaire
Tél. : 0596 42 17 72
Fax : 0596 42 17 73

e-mail : carhotel-martinique@orange.fr

Polémique

Le Lycée Schoelcher en grande toilette

Retards, manque de transparence et de concertation, les travaux du lycée Schoelcher suscitent la polémique. Des voix s'élèvent pour s'opposer à la destruction de ce patrimoine architectural.

► Annoncés depuis des années, les travaux de reconstruction du lycée Schoelcher ont enfin commencé au début du mois d'août avec la démolition de l'un des bâtiments. Au fil des années, l'établissement s'écartait de plus en plus des normes de sécurité en vigueur. Le Conseil régional, responsable de la structure, avait donc réfléchi à plusieurs possibilités pour accélérer les travaux. Il a finalement retenu la solution de démolition successive des bâtiments. Ainsi, le 29 juillet dernier, après l'obtention du permis de démolir délivré par la mairie de Fort-de-France, une équipe de travaux publics s'est attaquée au bâtiment G, considéré par la collectivité régionale comme le plus dangereux pour les lycéens. A la suite de quoi, un "Collectif pour la Sauvegarde, la Préservation, la Conservation et la Valorisation du Lycée Schoelcher" s'est créé, comprenant des élus locaux, des historiens et de simples citoyens nostalgiques du Lycée Schoelcher, pour faire face à cette décision du Conseil régional. Ses membres montent au créneau pour dénoncer le manque de

concertation et de communication autour de ce projet. Ils condamnent par-dessus tout le manque de transparence de la collectivité qui n'a jamais rien dévoilé publiquement. Ils ont lancé une pétition auprès de la population martiniquaise pour faire stopper le chantier, entamé en pleine semaine du Tour des yoles rondes, ce que regrette Christian Edmond-Maricette, le porte-parole du collectif. Du côté de Plateau Roy, c'est toujours le silence radio.

Le lycée Schoelcher, patrimoine culturel de la Martinique

Mais jeudi, l'affaire a franchi une nouvelle étape avec la prise de position du Conseil municipal de Fort-de-France. Les élus ont voté une motion défendant une politique patrimoniale, incluant le cas du Lycée Schoelcher, et s'opposent à la poursuite de la démolition des bâtiments. Elisabeth Landy, historienne et présidente de la commission *Mémoire, patrimoine et histoire du chef-lieu*, a ouvert le débat. Selon elle, "le patrimoine est un héritage, il appartient au peuple, et il n'est point inerte". L'élu explique que le lycée Schoelcher, qui surplombe la baie de Fort-de-France, a une valeur architecturale exceptionnelle. Les services de la DRAC, la Direction Régionale des Affaires Culturelles, lui ont même attribué le label de Patrimoine du XX^e siècle. Mais ce label n'empêche pas, regrette l'historienne, la démolition de l'établissement. C'est uniquement la classification en monument

historique qui protège les bâtiments des restaurations, sans consultation préalable et avis de l'architecte d'Etat aux monuments publics.

Que fait la Ministre de la Culture ?

Pourtant, un an avant sa mort, Aimé Césaire, lors d'une polémique autour d'un nouveau nom pour le Lycée Schoelcher, avait écrit au Ministre de la Culture, Christine Albanel. Révolté, il demandait à la fonctionnaire de la rue Saint-Honoré de faire le nécessaire pour que l'établissement scolaire, qui a vu passer les plus grands hommes antillais, soit classé monument historique. Et le protéger ainsi de toute décision politicienne. Ce courrier est, jusqu'à ce jour, resté lettre morte. Serge Letchimy, député-maire de Fort-de-France, veut continuer le travail de son mentor : il compte écrire lui aussi à la ministre pour lui présenter la situation et lui demander de réagir au plus vite. L'élu regrette tout de même de ne pas entendre d'autres voix pour s'opposer à la destruction de ce patrimoine architectural. Le parlementaire est remonté car il a eu connaissance, par hasard, des plans du nouveau Lycée Schoelcher, il y a seulement quelques semaines. Désormais, il ne mâchera plus ses mots : "ce nouveau lycée, en tant qu'urbaniste, je ne l'aime pas". Il fustige également la sournoiserie de la direction de la Région "d'avoir attendu le Tour des yoles rondes pour attaquer les travaux, en pensant que personne ne se rendrait compte de rien". Néanmoins, Serge Letchimy ne veut se brouiller avec personne, il se dit toujours ouvert aux discussions. Mais il ne signera aucun nouveau permis de démolir pour le lycée Schoelcher tant que le projet ne sera pas présenté au conseil municipal. Et le maire ne cessera jamais de le répéter, il souhaite que l'établissement soit reconstruit à l'identique. ■

Frédérique Laurent



Le Conseil régional, responsable de la structure, a finalement retenu la solution de démolition successive des bâtiments.

Claude Gelbras :

“Une loi sans ambition”

Claude Gelbras est un pionnier dans la défense du projet de Zone Franche Globale (ZFG) pour les DOM.

Il explique pourquoi les DOM auraient dû profiter de ce dispositif.

Claude Gelbras : Les zones franches urbaines sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 1997. A cette même date, la Corse a été érigée en Zone Franche Globale. L'ensemble du territoire et les activités économiques de l'île étaient concernés par des exonérations fiscales et sociales au motif que la Corse était la région la plus pauvre de France, et que le taux de chômage était le plus élevé de la République (14,6 %). Les effets n'ont pas été immédiats, car la Corse connaissait une situation politique très chaotique. Attentats, bombes, assassinats se comptaient par centaines chaque année. Les Corses investissaient sur la Côte d'Azur et déposaient leurs capitaux dans des banques “métropolitaines”. Il y a eu un décalage entre la création de la ZFG et les résultats mesurables. Les effets se sont fait sentir trois ou quatre ans plus tard alors que le terme des cinq ans était proche, d'où un certain malentendu, voire des critiques, sur l'efficacité du dispositif ! Bien entendu, ces appréciations négatives se sont vite révélées fausses et en 2002, les Corses se sont battus pour la reconduction de ce statut tant les résultats s'avéraient positifs : diminution du chômage, redressement des entreprises surtout pour les artisans et la filière touristique, retour à une vie sociale apaisée, réduction du climat d'insécurité. Cette prorogation a été refusée par la Commission européenne - présidée alors par Romano Prodi malgré l'insistance d'un Nicolas Sarkozy, ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire à l'époque, et des parlementaires et représentants Corses. Cet échec a été rapidement compensé : un Plan Exceptionnel d'Investissement (PEI) a été accordé à la Collectivité pour un montant de deux milliards d'euros... pour une population de

250 000 habitants. Joli lot de consolation ! A l'époque, le chômage des DOM dépassait les 30% pour culminer à 40% à la Réunion. Quant au PIB/habitant, celui de la Guadeloupe de 2006 ou 2007 était celui de la Corse de 1997... De fait, tous les critères d'éligibilité des DOM en ZFG étaient réunis. Vingt ans plus tard, se mettent en place des dispositions proches mais d'une ampleur bien moindre que celles appliquées à la Corse. Cette comparaison et cette “iniquité” sont à l'origine de mon engagement. Ce qui a été consenti aux Corses peut être accordé aux ultramarins qui souffrent d'un sous-développement qui va bien au-delà de celui de la Corse qui dispose de 20 marinas, trois millions de touristes par an, et d'où on peut rallier Marseille, Nice, Gênes... à moins de 30 minutes d'avion.

Sept Magazine : Quelle est la valeur ajoutée de ce dispositif par rapport aux dispositifs existants, notamment les ZFU ?

C.G. : D'autres initiatives ont depuis été prises depuis 1997 en matière de globalité territoriale : création de la zone franche intercommunale à la Réunion et de la zone franche des Ardennes qui concernent 362 communes sur un territoire grand comme trois fois la Martinique. Être en ZI, c'est faire bénéficier à son entreprise de larges exonérations fiscales : Impôt sur les sociétés, impôt sur les revenus, taxe professionnelle, taxe foncière sur le bâti etc. Ces mesures sont très amples et largement dérogoires du droit commun et en Corse les objectifs du législateur ont été largement atteints. Il faut savoir aussi qu'une zone franche bénéficie du concours de l'Etat : s'agissant de quartiers défavorisés ou en retard de déve-



Claude Gelbras : “Ce qui a été consenti aux Corses peut être accordé aux ultra marins”.

veloppement, les pouvoirs publics prennent à leur charge les aménagements urbains (réfection de la voirie, des communications, transport, agence d'insertion, mise en place de ZEP, d'ilotiers ou d'agents de sécurité, de centre d'accueil pour SDF, de dispensaires, etc. Ce partenariat public/privé est la clef du succès des Zones Franches. C'est un dispositif qui mobilise toutes les initiatives nécessaires au décollage économique, à la réduction des fractures sociales et au retour à l'Etat de droit. Le projet qui nous est proposé procède de la même démarche : booster les entreprises qui souffrent du poids d'une lourde fiscalité et des contraintes réglementaires ou législatives. La loi a récemment été adoptée en Conseil des ministres et a fait l'objet de nombreuses critiques, surtout sur la reprise d'avantages concernant la défiscalisation de l'habitat libre et intermédiaire, de la suppression de la TVA non perçue récu-

pérable sur certains produits intrants stratégiques ou essentiels, et de l'introduction de la dégressivité de l'exonération des charges sur les salaires. Ces critiques sont fondées. Il y a quelques ratés qu'il faut corriger. Par ailleurs, dans la partie zone franche d'activité, les abattements (50%) sont très en retrait comparés aux critères des Zones franches urbaines même si certaines activités porteuses et innovantes bénéficient d'un taux de 80%. L'introduction de ce "deuxième étage" est salubre pour développer les DOM par le haut et susciter une économie de l'offre mais certainement insuffisante pour réduire le chômage de masse qui sévit de façon structurelle en Outre-mer. Au final, - en espérant que soit introduits des amendements pertinents- à ce jour, la Zone Franche du projet "Alliot Marie / Jégo" - c'est ainsi qu'il faut l'appeler - est un dispositif insuffisant qu'il convient d'amplifier. Ainsi, le petit commerce, les professions libérales, les prestataires de services sont exclus du dispositif, à quelques exceptions près : C'est impensable alors que ce sont ces mêmes petites structures, micro entreprises ou autres TPE qui font le succès des zones franches et rendent possibles la réduction du chômage en France. Les exclure, est une sortie de piste qu'il faut rattraper... De plus, la création d'emplois est leur contribution majeure à la lutte contre le chômage ! J'avoue ne pas comprendre cette éviction ! Notre ministre, Yves Jégo connaît pourtant bien l'efficacité des zones franches puisqu'en qualité de Député Maire de Montereau-Fault-Yonne (Seine et Marne) il a créé une zone franche urbaine qui "tire" toute sa ville grâce à ce tissu d'entreprises et de commerces.

S.M. : Quel sera l'impact sur notre tissu économiques local ?

C.G. : Tant que la loi ne trouve pas à s'appliquer, les prévisions sont difficiles. On ne peut faire que des extrapolations à partir des zones franches actuelles qui ont vu le jour il y a plus de 20 ans ! Le succès des zones franches de plein exercice a toujours dépassé les objectifs et les attentes les plus pessimistes. Avec le dispositif modeste proposé qui sera mis en place en 2009 (?) plus certainement en 2010, c'est mieux que zéro mais il y a une attente très forte pour que les entreprises des DOM soient consolidées afin d'affronter la

mondialisation et les accords APE. Par ailleurs, puisque c'est la priorité des priorités, comme le rappelle fréquemment le Gouvernement, il faut en finir avec le surchômage source de toutes les souffrances sociales et de frustrations des populations concernés. Comparée aux autres Etats ou Iles indépendantes de la Caraïbes (hors Haïti) les Antilles détiennent un chômage record !

S.M. : Pensez-vous qu'il puisse y avoir un effet d'aubaine, notamment avec l'installation d'investisseurs étrangers ?

C.G. : D'abord, les entreprises concernées répondent à des critères rigoureux. Pour simplifier, ne peuvent être éligibles que des PME ne dépassant pas 250 salariés et un CA de 50 millions d'euros. Ensuite, sachant qu'il s'agit de zones ou de quartiers sinistrés, l'installation d'entreprises prospères est une bonne chose. Le territoire sera plus vite réhabilité. Malheureusement ce n'est pas ce qui est constaté, et rares sont les cas de localisations d'entreprises performantes dans ces quartiers. Je connais deux exceptions : Lille et Marseille qui ont vu leur zone franche occupées par HP, IBM, Google, etc. Si Microsoft, Mercedes etc. s'installaient en zone franche, quelle bonne nouvelle pour l'économie locale !

S.M. : Les dispositions prévues par le projet de loi, tel qu'il a été arrêté par le gouvernement, vous semblent-elles pleinement satisfaisantes (notamment en terme de pourcentage, limites du projet) ?

C.G. : Je l'ai dit plus haut : le projet manque d'ambition et propose des mesures en dessous de celles des Zones franches urbaines. La chose se complique par ce décalage : Prenez le cas de la Guadeloupe : tous les centres ville de Pointe-à-Pitre, de Basse Terre et des Abymes sont classés zone franche urbaine C'est le département français qui en concentre le plus. La Martinique n'en a qu'une, celle de Dillon. On estime que ces trois ZFU concourent à hauteur de 30 % à 40 % du PIB guadeloupéen. Les nouvelles Zones Franches d'Activités se mettent en place, y compris celles relevant du "2^e étage", Iles du Sud (Marie Galante, la Désirade, les Saintes) dans le même espace insulaire. En final, trois combinaisons de ZF avec des activités qui peuvent être réparties



Si Microsoft, Mercedes etc. s'installaient en zone franche, quelle bonne nouvelle pour l'économie locale !

sur l'ensemble de l'Archipel, sachant que l'option entre ZFU et ZFA sera possible. Cela suscite beaucoup d'interrogations. Quels seront les abattements retenus si le chiffre d'affaires de l'entrepreneur se répartit dans chacune de ces ZF ? Croyez vous qu'une entreprise ira s'installer à Marie Galante sachant que les trois villes principales de la Guadeloupe offrent mieux en termes d'exonérations sociales et fiscales ? Et que les autres communes offriront les mêmes avantages ? Le critère d'attractivité pèse lourd ! Il est clair que si les Iles du Sud ne bénéficient pas d'un avantage comparatif et compétitif, leur déclin inexorablement se poursuivra ... Après avoir "perdu le Nord", la Guadeloupe pourrait bien perdre le Sud... Voilà donc quelque uns des problèmes auxquels l'Administration sera confrontée : rendre cohérent un dispositif qui dans sa finalité est lisible mais qui a été rendu complexe au nom d'arbitrages budgétaires certainement imposés par Bercy. Une difficulté supplémentaire à signaler en raison du projet de loi accepté par le Conseil des Ministres, l'article 40 de la Constitution stipule que toute ressource supplémentaire doit avoir sa contrepartie en diminution de la dépense publique pour qu'elle soit recevable. Le rapport du sénateur, Jean Arthuis, montre bien

toutefois, qu'au nom de l'équité, il doit être possible de trouver des compléments financiers rendus nécessaires si le champ d'application de la loi s'élargit à de nouveaux secteurs. La meilleure piste semble donc de réduire dans un même programme la portée de certains allègements fiscaux. Je suggère que des groupes comme France Telecom ne soient pas bénéficiaires de la défiscalisation pour leurs investissements dans la téléphonie mobile ou le haut débit réalisés dans les DOM. On parle de 500 millions d'euros pour l'ensemble du secteur. Ces "stars" du CAC 40, dont les résultats se comptent en milliards d'euros n'ont pas besoin d'être aidés.

D'autant que le bénéfice de France Telecom est supérieur au PIB de la Guadeloupe ou de la Martinique (environ 6 milliards d'euros) France Télécom compte plus de salariés (190 000 personnes) que nos départements (Martinique : 135 000 actifs occupés, Guadeloupe : 140 000. La Holding "Groupe Dubreuil" basée en Vendée, détentrice d'Air Caraïbes, bénéficiera des avantages de la défiscalisation du prochain Airbus prévu cette année (coût : 900 millions d'euros). Toutes ces opérations dévoient un système qui à l'origine devait aider des PME locales. Aider des groupes de cette taille rend le message sur l'équité et la justice fiscale

inaudible. Voilà une contrepartie financière trouvée qui devrait permettre d'étendre aux commerces de proximité, aux sociétés de services, aux prestataires et aux professions libérales de figurer en bonne place dans les zones franches d'activités... et de maintenir en état la défiscalisation, l'allègement des charges sur les salaires et le bénéfice de la TVA non perçue récupérable. ■

Claude Gelbras

*Expert près des Tribunaux
(Cour d'Appel de Fort de France
et du TA des Antilles Guyane)
Membre de l'Observatoire des
revenus et des prix de la Martinique*

Zone franche urbaine

L'explosion de Dillon

La Martinique compte une seule zone franche urbaine, celle de Dillon. Elle fait beaucoup d'envieux.

Le visage de ce quartier de Dillon, jadis dit difficile, a bel et bien changé. L'implantation du dispositif de Zone Franche Urbaine (ZFU) en 1996 y est pour beaucoup. Jean-Claude Gaudin, alors ministre de la ville et de l'intégration sous le gouvernement Juppé, décidait avec cette loi de redynamiser certains quartiers de l'Hexagone et des Départements d'Outre mer en situation de "sous-développement". A la clé, des mesures incitatives pour les entreprises qui acceptent de s'y implanter. Le dispositif ZFU permet aux sociétés de bénéficier d'une exonération de charges fiscales et sociales à taux plein pour une période de 5 ans maximum, puis à taux dégressif pendant 3 à 9 ans, selon sa taille. Les exo-

nérations portent sur les charges sociales patronales, la taxe professionnelle et l'impôt. Les entreprises éligibles ne doivent pas compter plus de cinquante salariés. Les habitants de Dillon ont eux aussi trouvé un intérêt non négligeable dans ce dispositif puisqu'un tiers des emplois créés par ces entreprises implantées en ZFU doit leur être réservé.

A partir des années 2000, la ZFU séduit enfin

Lors de sa mise en place, le dispositif ZFU n'a pas créé immédiatement de vives réactions auprès des chefs d'entreprises martiniquais, ni des habitants de Dillon. Ce n'est qu'à partir des années 2000 que l'on voit réellement la démographie économique du quartier changer. Des appartements, et même des villas, sont désormais occupés par des entreprises. La ville de Fort-de-France joue également le jeu et a créé une zone industrielle, exclusive-

ment réservée aux nouvelles entreprises. Cette nouvelle construction a le mérite d'avoir pleinement lancé le concept de zone franche en Martinique. Fin 2005, les responsables du service de développement économique de la ville de Fort-de-France, dénombreaient 700 entreprises sur place, soit plus de 476 créations d'entreprises, qui ont généré 1800 emplois. La zone s'est tellement développée que les locaux manquent. Aucune société immobilière n'a osé se lancer dans la recherche de logements dans cette zone franche pour abriter d'éventuelles entreprises qui souhaiteraient s'y implanter. Pourtant, l'offre existait. Plusieurs propriétaires n'ont pas hésité à revendre leur bien ou à le louer. Ils ont réussi à profiter de cette vague "zone franche". Une ancienne habitante confie qu'elle a réussi à vendre la maison de sa mère, une ancienne villa qui demandait d'importants travaux, 20% plus cher que l'estimation de



Michel Coridon: "L'économie de nos îles a un besoin vital de ce dispositif."

départ. Dillon peut donc encore se développer.

Le quartier est au centre de toutes les activités économiques : le port, l'aéroport, Fort-de-France, le chef-lieu et les zones industrielles du Lamentin. Michel Coridon, chef d'entreprise, défend, avec le recul, la Zone Franche Globale pour l'ensemble de la Martinique. Il conclut sur ses mots : "L'économie de nos îles a un besoin vital de ce dispositif. Il faut que nos politiques s'y intéressent". ■

Frédérique Laurent